

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 02 décembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 07

Absents : 01

Procuration : 04

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 02 décembre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI-OTTO, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Marie-Pierre DARLY, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

N° de délibération : 06D
Date de transmission
en préfecture :

07 DEC. 2025

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

**Accompagnement pour un voyage pédagogique organisé
par le Collège Suze ANGELY**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de ses collègues la demande d'accompagnement exprimée par le Collège Suze ANGELY pour l'organisation d'un voyage pédagogique à la Barbade du 17 au 23 mai 2026.

Monsieur le Maire précise qu'un groupe de 22 élèves habissois participe à ce voyage dont le coût global de cette opération s'élève à 30 160,00 €.

Il rajoute que le Chef de cet établissement sollicite de la collectivité une aide de 3 300,00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal
Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet de voyage à la Barbade organisé par le Collège Suze ANGELY qui aura lieu du **17 au 23 mai 2026**.

Article 2 : D'accorder une somme globale de **2000,00 €** à cet établissement.

Article 3 : Que cette somme sera virée sur le compte du Collège Suze ANGELY.

Article 4 : D'imputer cette dépense sur le Budget Primitif en cours.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et au Principal du Collège Suze ANGELY.

Pour expédition conforme

Le Maire

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **07 DEC. 2025**



Jules OTTO